

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022 À 20H.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice dans le respect des gestes barrière, la distanciation et sans public conformément aux directives préfectorales en raison des conditions particulières liées aux regroupements.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12:**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian , GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Absents 3** : MARTIN-COCHER Olivier, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Procurations 2** : SORNET Emilie à CORONEL Célia  
SCHNEIDER Laëtitia à ROSTAING Laurence

**Secrétaires de séance** : Célia CORONEL et Madeleine LAPERROUSE

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2021

**ORDRE DU JOUR :**

**I. DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE 25% DES CREDITS BUDGETAIRES**

Afin de permettre à la Commune de réaliser des dépenses en anticipation de l'élaboration et la validation du budget communal 2022, il s'agit d'autoriser la Commune à mandater des titres à hauteur de 25% des investissements réalisés en 2021, comme cela se fait tous les ans.

**VOTE : 14 pour**

**II. DELIBERATION CONCERNANT L'INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (HTS)**

Gérard BORDON rappelle que par une note de la trésorerie, en date du 9 décembre 2021, nous devons prendre une délibération pour instituer une indemnité horaire pour travaux complémentaires (IHTS) à nos agents. Le dossier concernant les modalités d'application des IHTS a reçu un avis favorable et à l'unanimité du Comité Technique, réuni le 13 janvier 2022.

La rémunération de ces travaux complémentaires et supplémentaires devra respecter les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 avec notamment un quota maximum de 25 heures par mois et par agent. Au-delà, le Comité Technique devra être informé.

**VOTE : 14 pour**

Arrivée de Christian DELEGLISE

### **III. DELIBERATION CONCERNANT L'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES**

Gérard BORDON rappelle qu'une délibération du Conseil avait été prise en octobre 2021 pour adhérer au nouveau contrat concernant les risques statutaires. Une modification est intervenue depuis concernant le capital décès : le capital sera désormais calculé sur la base du salaire réel et sera donc plus favorable pour les agents. Auparavant, le capital était versé sous forme d'un forfait de 13 800 € quelle que soit la rémunération des agents.

Cette disposition est mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**VOTE : 15 pour**

### **IV. DELIBERATION CONCERNANT UNE SUBVENTION POUR CLOTURER LE FESTIVAL MERCI LES POTES**

Le festival « Merci les Potes » a été organisé par la Compagnie Daniel en Gros du 23 au 31 octobre 2021 (musique, danse, théâtre, humour), avec l'appui technique de la Commune. Le festival a bénéficié d'une bonne fréquentation et a été très apprécié par les spectateurs.

Le budget du festival, d'un total de 23 000 €, est en partie couvert par la billetterie et par des subventions accordées par la région (4 000 €), par la 4C (2 500 €) et le Département (7 000 €). Il est proposé de participer au budget du festival à hauteur de 600 €.

**VOTE pour une subvention de 600 € : 15 pour.**

### **V. DELIBERATIONS CONCERNANT DES REGULARISATIONS FONCIERES SECTEUR DES PERELLES**

Il s'agit d'une régularisation foncière concernant une parcelle de 275 m dans le secteur des Pérelles (parcelle B 812), située au milieu d'un tènement appartenant à un particulier.

Philippe GIRARD rappelle que cette parcelle communale appartient au domaine privé de la commune à l'issue d'une procédure de bien vacants sans maître et qu'à ce titre, elle peut être cédée sans procédure particulière. Suite à une négociation amiable, l'acquéreur a accepté d'acheter cette parcelle au prix de 0.5 €/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 137,5 €, correspondant aux frais inhérents à l'acquisition de ce terrain par la commune.

Les frais d'établissement de l'acte administratif seront pris en charge par l'acquéreur.

**VOTE pour approuver la cession, mandater Philippe GIRARD à établir les actes et pour autoriser Gérard BORDON à les signer : 15 pour.**

Par ailleurs, Philippe GIRARD indique qu'il est nécessaire de régulariser deux cessions de terrain dans le lotissement des Moulins, qui sont effectives depuis 1998. Il s'agit des parcelles

B1316 et B1318 de 34 m2 chacune, soit une superficie totale de 68 m2. Le prix de vente total proposé est de 1 140 €. L'acquéreur a choisi son notaire pour ces régularisations.

**VOTE pour approuver la cession, mandater Philippe GIRARD à signer l'acte : 15 pour.**

**VI. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE LOT 2 DE LA ZA**

Philippe GIRARD rappelle que le lot 2 de la ZA avait été cédé à la 4C. Après la cession, il est apparu que le lot n'avait pas été entièrement viabilisé. En effet, les réseaux d'assainissement n'ont pas été réalisés, l'entreprise de travaux ayant indiqué ne pas avoir pu le faire.

Pour finaliser la viabilisation, un devis a été demandé pour le raccordement, qui s'élève à 4 065 € ht. Le propriétaire voisin a donné son accord pour que la conduite traverse sa parcelle. Un acte administratif sera établi pour la servitude de canalisation. Son coût de 492 € est à la charge de la commune.

**VOTE pour la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'assainissement : 15 pour.**

Par ailleurs l'acquéreur du lot 2 souhaiterait raccorder les eaux pluviales au réseau existant. Pour rappel, les eaux pluviales doivent rester sur le terrain et ne pas être évacuées, sauf si la zone est équipée, ce qui est le cas. Le Conseil ne s'oppose pas à cette demande mais souhaite que le raccordement soit à la charge du pétitionnaire. L'entretien de la conduite sera également à la charge du pétitionnaire. Une convention sera également établie.

**VOTE pour le raccordement à la charge du pétitionnaire : 15 pour**

**VII. DELIBERATION CONCERNANT LES HONORAIRES DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Philippe GIRARD rappelle qu'à l'issue d'une rencontre entre les élus et l'architecte (société ADG), il avait été demandé à celui-ci de réaliser un diagnostic de la salle polyvalente avec relevés sur site, et de proposer des solutions sous forme de scénarios pour améliorer les usages et le confort du bâtiment, prenant en compte l'état de nos propres réflexions et idées. L'architecte proposera également une estimation chiffrée des différents scénarios avec un phasage des travaux.

Des subventions seront possibles pour la réalisation des travaux.

Le devis d'honoraires proposé par la société ADG s'élève à 11 960 € HT, soit 14 352 € TTC.

**VOTE pour valider le devis d'honoraires : 15 pour**

**VIII. DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET PREVOYANCE DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE**

Françoise BOZON-VIAILLE rappelle que la société GT Informatique assure la maintenance du parc informatique de l'école depuis un an. Le parc informatique comporte 20 PC et des

vidéoprojecteurs et la prestation donne entière satisfaction. Le contrat arrivant à terme, il convient de le renouveler. GT Informatique a fait une offre s'élevant à 4 160 € ttc par an pour les PC et 250 € ttc par an pour les vidéoprojecteurs.

**VOTE pour renouveler le contrat de maintenance et prévoyance auprès de GT Informatique: 15 pour**

**IX. DELIBERATION CONCERNANT L'AVENANT AU CONTRAT E2S POUR LE CHAUFFAGE DU BOULODROME**

Abdel BELHADDAD rappelle que l'entreprise BUFFARD est en charge de la maintenance du chauffage au gaz du boulodrome. Il est proposé de signer un avenant avec la société E2S qui gère déjà la maintenance du chauffage sur l'ensemble des bâtiments communaux. L'offre porte sur un montant de 1 596 € ttc par an.

**VOTE pour la signature de l'avenant : 15 pour**

**X. DELIBERATION CONCERNANT UNE OFFRE DE LA SAFEGE POUR UN BILAN 24 HEURES DE L'ASSAINISSEMENT**

La société SAFEGE propose 2 bilans annuels pour contrôler les rejets de notre station d'épuration : un bilan en mars et l'autre en novembre.

Le devis proposé pour les deux contrôles est de 2 172 €.

**VOTE pour la validation du devis : 15 pour.**

**XI. DIVERS**

- La rénovation de l'appartement au-dessus des locaux de la mairie est en cours, après le départ des locataires. Il sera ensuite de nouveau disponible à la location. Un remplacement des fenêtres sera également à prévoir. Le coût du loyer sera réajusté.
- Le studio au-dessus des locaux de la mairie a également été rafraîchi. L'association Passerelle a proposé à la Commune d'accueillir une personne en fin de droit d'asile et expulsée à la fin du mois de janvier. Le conseil a été informé et n'est pas opposé.
- La mairie de Saint-Jean a été victime d'un piratage informatique (demande de rançon), ainsi que la 3CMA. Les services de gendarmerie rappellent d'être très vigilant.
- Une réunion d'information a eu lieu avec le Préfet concernant les compétences eau et assainissement des communes, qui doivent passer à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Des démarches doivent être faites pour anticiper cette échéance qui verra une harmonisation au niveau des 12 communes avec un tarif unique du service.
- La 4C a adoptée une motion concernant le surplus de poids lourds sur la SFTRF. Nous avons également voté cette motion.
- Le bureau du SPM s'est positionné pour un soutien du scénario « grand gabarit fret » du Lyon-Turin (avec les tunnels sous Chartreuse, Belledonne et Glandon) proposé et soutenu par le passé), comme option plus à même d'alléger le trafic routier des camions.

Le Préfet de Région et l'Europe remettent en question le tunnel pour privilégier le trafic voyageur, ce qui est inacceptable pour la vallée et qui entraînerait sur la voie historique le passage d'un train de marchandises toutes les 4 à 6 minutes. Les élus ne sont pas favorables et seront vigilants.

- Yves Morvan signale que les riverains de l'autoroute constatent une augmentation du bruit dû à un trafic certainement plus important notamment de poids lourds.
- Gérard BORDON informe que le recrutement d'une secrétaire de mairie est à prévoir pour une prise de poste à partir du 1<sup>er</sup> mai. La publication de l'offre est effective depuis le 7 janvier. Deux candidatures ont déjà été reçues.
- De même, le nouveau logiciel de comptabilité et de gestion financière Berger Levrault MAGNUS a été mis en place avec de premières opérations qui se sont déroulées de manière satisfaisante.
- Madeleine LAPERROUSE indique que la commission "Fleurissement" a rencontré notre employé Mickaël ANGER qui a présenté son projet pour 2022. L'accent est mis sur un arrosage économe en eau et en temps et sur un fleurissement dans le respect du développement durable : fauchage raisonné, choix d'espèces mellifères, de plants vivaces, broyages des végétaux pour du paillage.
- Concernant la forêt, Christian DELEGLISE précise que la formation "Bûcheronnage" proposée par l'ONF aux habitants et affouagistes de Sainte Marie aura lieu le 4 mars avec un rendez-vous à 13H30 au local technique. 21 personnes sont inscrites pour les affouages.
- La chaudière bois a bien fonctionné et 220 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires ont été broyés pour faire face au besoin.
- Cantine scolaire : à la fin de la première semaine de janvier, au vu des trop nombreuses absences d'élèves, DECLICC a pris la décision de suspendre, jusqu'à la fin du mois de janvier, la prestation de service des repas, afin d'éviter le gaspillage. Il a été demandé aux parents, durant cette période, de fournir des repas froids à leurs enfants. Ce qui a entraîné un fort mécontentement.  
La cantine a été transférée dans la salle polyvalente le 10 janvier, répondant aux nouvelles conditions sanitaires imposées suite à la pandémie.

La séance est levée à 23h